

Christine Penhouët : « Je maintiens ma plainte »

Lundi, le conseil municipal a refusé d’accorder la protection fonctionnelle à Christine Penhouët, adjointe à l’enfance et à l’éducation. L’élue réagit à cette décision et confirme saisir la justice.

Entretien

Christine Penhouët, adjointe au maire en charge de l'enfance et de l'éducation.

Comment réagissez-vous au conseil municipal de lundi 19 février, qui a refusé la protection fonctionnelle que vous sollicitiez ?
Ce n’est pas une surprise. Ce refus a été orchestré par le maire, les élus ont suivi. C’était une présentation partielle et partielle. Les choses ne se sont pas passées comme cela a été dit.

Allez-vous déposer un recours pour obtenir cette protection ?
Je ne sais pas encore. Une chose est sûre, je maintiens ma plainte pour diffamation. On a écrit que j’avais harcelé un agent. Pour ensuite me dire qu’il s’agissait d’une simple maladresse, sans même un mot d’excuse. Je ne peux pas laisser passer ça. Il en va de mon intégrité.

Et qu’en est-il des deux autres procédures évoquées dans la délibération du conseil municipal, pour harcèlement et agression verbale ?
Elles ne sont pas encore lancées et, d’ailleurs, je n’avais pas encore sollicité la protection fonctionnelle pour ces procédures. Le maire a dû vouloir régler les choses une bonne fois pour toutes... Pour l’agression verbale, et même si j’estime l’avoir subie, je n’irai pas plus loin. Pour le harcèlement moral, en revanche, je pense déposer plainte. Je suis très touchée par tout ça, je me sens blessée et insultée.

Vous estimez que le récit du maire est « partiel » et « partial ».
Que contestez-vous ?
Cette réunion du 9 mai en commission d’attribution des places de crèches ne s’est pas passée telle que décrite. Je n’ai ni agressé ni harcelé cette fonctionnaire. J’ai demandé des explications sur le suivi d’une famille, ce qui est mon rôle, et la responsable du service m’a répondu de manière agressive. Puis elle a dit que c’était de mon fait. Cet épisode aurait pu se régler en interne. Au lieu de ça, et malgré mes demandes, le maire a toujours refusé d’en parler. Il a confié la commission à Fabien Le Guernév. Puis, à la rentrée, les services me



Christine Penhouët : « Je ne comprends pas pourquoi je suis mise de côté. »

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

disent qu’ils ne peuvent pas travailler avec moi car je n’ai plus la délégation, alors que le maire ne me l’a jamais retirée. On m’a méthodiquement écarté de tous les dossiers, sans explication. Ça a duré plus de six mois.

Pourtant, le maire affirme avoir tout fait pour « apaiser la situation » et souligne que vous étiez de retour en commission le 23 janvier...
En effet. Je pensais retrouver ma place et j’apprends que la commission sera présidée par le premier adjoint. Et j’ai compris que, malgré mes douze ans de présidence de cette commission, je ne serai pas écoutée. J’ai fini par craquer et je suis en arrêt depuis le 26 janvier.

Quelques jours après, vous portez plainte contre X mais cette procédure pourrait mettre en cause la municipalité, et donc le maire. Il l’a visiblement mal pris...
Et moi, j’aurais dû me laisser diffamer et prendre des coups sans rien dire ? On m’a manqué de respect. J’ai pré-

venu que je finirai par porter plainte. Même si je ne voulais pas en arriver là. Ça fait 23 ans que je suis élue à Vannes et il n’y avait jamais eu une seule critique à mon encontre. Je sais encaisser les coups politiques, ça fait partie du jeu, mais je n’accepte pas qu’on s’attaque à mon intégrité.

Avez-vous l’impression qu’on veut vous écarter de l’équipe municipale ?
Je ne sais pas, mais ça y ressemble. Le plus troublant est que je ne comprends pas pourquoi je suis mise de

côté. Je veux des réponses et, visiblement, cela doit passer par la justice.

Vu la tournure des événements, est-il plausible que vous restiez adjointe à l’enfance et à l’éducation ?
Je ne peux pas répondre à cette question, cela ne dépend pas de moi. Une chose est sûre, je me suis toujours investie pleinement. C’est la première fois que je me sens aussi mal. Mais je ne baisse pas les bras, je vais me battre

Recueilli par Étienne MVÉ.

La protection fonctionnelle accordée à l’agente

Lors d’une conférence de presse en marge du conseil municipal de lundi 19 février 2024, le maire de Vannes, David Robo, a indiqué que la fonctionnaire qui dénonce une agression de Christine Penhouët avait également demandé la protection fonctionnelle. Contrairement aux élus, pour lesquels cette requête doit passer par le conseil municipal, le maire a le pouvoir d’accorder cette protection pour

les agents, ce qu’il a fait pour cette responsable du service petite enfance. « **A priori, elle ne veut pas engager une procédure mais plutôt se protéger en cas d’action à son encontre** », indique la municipalité. La mairie indique également que, « **en état de choc** » devant l’ampleur que prend cette affaire, cette fonctionnaire est en arrêt maladie depuis plusieurs jours.

Condamné à ne plus aller dans les bars

Un homme a été condamné à sept mois de prison ferme, hier. Il avait insulté et menacé un policier après un esclandre dans un bar.

Justice

Après une soirée alcoolisée dans un bar de Vannes, un homme de 28 ans a été entendu par le tribunal de Vannes, hier. En cause, les injures et les menaces qu’il aurait proférées contre un des policiers venus l’interpeller lors de cette soirée du 15 février. Avant l’arrivée des forces de l’ordre, il aurait interpellé le barman en étant fortement alcoolisé. Plusieurs personnes présentes dans le bar l’immobilisent alors au sol, avant qu’il soit emmené par les policiers « **vociférant et très excité** », selon leur rapport.

« Quand j’ai vu les menottes, j’ai eu peur »

« Je regrette d’avoir eu ces paroles d’énervement. Je sortais tout juste de prison, quand j’ai vu les menottes j’ai eu peur. Je pensais que j’allais y retourner », se défend-il. Condamné à cinq reprises depuis 2017 pour des faits en lien avec une forte consommation d’alcool, il reconnaît avoir un problème d’addiction. Des éléments sur lesquels s’est appuyé le procu-

reur, Maxime Antier, pour requérir une peine d’un an d’emprisonnement, auquel s’ajoute la révocation du sursis de quatre mois d’une précédente condamnation. M^e Déotte, l’avocate du prévenu, a tenté de convaincre le tribunal du sérieux de son client en listant les démarches qu’il a lancées pour sa réinsertion et son parcours de soins. Un rendez-vous médical, des cours de conduite pour repasser son permis, des missions d’intérim... Autant d’éléments qui n’ont pas complètement convaincu les juges. L’homme a été condamné à 14 mois de prison dont sept mois fermes, auquel s’ajoutent quatre mois, reliquat d’une précédente peine. Déjà en détention provisoire, il reste en prison et a pour obligation de se soigner, de dédommager le policier et de ne plus mettre un pied dans un débit de boissons. « **C’est un premier pas pour vous aider à vous soigner** », a motivé la présidente, Laurence Guilleux.

Mathilde TONNERRE.

Le commerce en bref

Air Drone Solutions, alternative au nettoyage en hauteur

Julien Perron, télépilote de drone, vient de créer son entreprise, Air Drone Solutions. Par le biais de l’utilisation d’un simple drone, il assure des travaux de nettoyage en hauteur : démaussage de façades et de toitures, métrage, épandage et traitement phytosanitaire. « **Le traitement complet d’une toiture de 150 m², par exemple, ne prend qu’une heure et demie avec une sécurité absolue, un gain de temps et sans montage d’échafaudages pour grimper sur le toit** », indique le chef d’entreprise. Les produits qu’il utilise sont certifiés biocides, à base de molécules et d’enzymes bio. Le drone agit par pulvérisation. Il peut être également équipé d’un airsoft projetant des billes de désinsectisation pour détruire en hauteur les nids de guêpes ou de frelons asiatiques. Julien Perron détient un brevet de télépilote décerné par la Direction générale de l’aviation civile (DGAC), avec une spécialisation poussée sur



Julien Perron pilotant son drone.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

l’utilisation de son propre drone. Air Drone Solutions s’adresse à des particuliers, des bailleurs sociaux ou privés, des industriels et aussi des agriculteurs dans le département.

Air Drone Solutions, à Vannes : 06 67 09 65 52 ; contact@airdronesolutions.fr ; www.airdronesolutions.fr

La Bon App veut faire adopter la consigne aux clients

Vannes commerce. Respectueuse de l’environnement, l’application de livraison de repas souhaite développer la pratique de la consigne. L’objectif ? Réduire l’utilisation d’emballages à usage unique.

L’idée

Après six ans d’activité à Vannes, La Bon App, application de réservation et de livraison de repas éthique créée par Julien Le Berre, veut passer à la vitesse supérieure dans sa pratique de la consigne, pour adopter une démarche davantage respectueuse de l’environnement. « **On a investi dans l’achat de contenants en verre, réutilisables et consignables. Mais aujourd’hui, sur les 400 de départ, il nous en reste 200. Il faut trouver un système plus efficace.** » Ce système de consigne, pour Julien Le Berre, c’est celui proposé par la société Vytal.

Système de traçage des plats

Grâce à un QR code, les contenants fournis par la société sont associés à un client. Si ce dernier ne le rapporte pas dans un délai de quatorze jours après sa commande, il est facturé de 4 à 10 €, selon la taille du contenant. Ce système de traçage permet une meilleure récupération des plats, selon Jordan-Paul Bon, PDG France. Un des freins au développement de la consigne, c’est aussi celui de trouver un point de collecte pour ramener son plat, selon Julien Le Berre. « **Souvent, les gens gardent leurs contenants car ils n’ont pas le courage de retourner au restaurant où ils ont commandé**, expose le fondateur de La Bon App. **Pour éviter ça, on souhaite mettre en place des boîtes de collecte qu’on mettrait dans les lieux de passage ou des entrepri-**



Julien Le Berre, fondateur de La Bon App, mise sur les contenants réutilisables de Vytal pour développer la pratique de la consigne.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

ses, comme au PIBS (Parc innovation Bretagne sud). »

« Si c’est comme ça, j’arrête »

Avec cette nouvelle offre, La Bon App vise en particulier une clientèle d’entreprises, qui vont se faire livrer de nombreux repas pour leurs colla-

borateurs ou lors d’événements. « **C’est dans la directe ligne de leurs engagements en faveur de l’environnement, du développement durable et social (RSE), avec cette volonté de réduire les déchets.** » Si les entreprises comme Socomore, présente à la présentation du dispositif, semble convaincue, reste à faire accepter le

système aux restaurateurs. « **Scanner des QR code, rentrer des codes, nettoyer les contenants, qu’on doit en plus payer de notre poche... Si c’est comme ça, moi j’arrête la consigne** », évoque un des restaurateurs utilisateur de La Bon App. Julien Le Berre est conscient des frais supplémentaires que les restaurateurs devraient assumer. Il lance un appel aux collectivités. « **J’aimerais créer une laverie, où les contenants pourraient être lavés avant de repartir dans le circuit, mais pour cela, il faut de l’argent. Si la Région et Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVA) pouvaient nous soutenir, ça nous aiderait peut-être à bénéficier de fonds européens, via des appels d’offres.** » Malgré ces quelques doutes, le fondateur de La Bon App est confiant. « **J’espère pouvoir lancer le dispositif au plus tard le 15 mars avec tous nos partenaires restaurateurs, surtout à Vannes et Auray dans un premier temps** », assure-t-il.

La Bon App peine à décoller. Elle compte aujourd’hui 85 restaurateurs partenaires et 14 000 utilisateurs dans le Morbihan. Dans le secteur de Vannes, où elle est la plus implantée, La Bon App comptabilise en moyenne une quarantaine de livraisons par soir du jeudi au dimanche, son pic d’activité. Julien Le Berre veut renforcer son maillage du département avant, il l’espère, d’essaimer en Bretagne.

Mathilde TONNERRE.



Sébastien Goujon propose aux entreprises de l’habitat et de services du Morbihan le label Plus que pro. Julie Lemétayer, cogérante de la société vannetaise Avenir, spécialisée dans l’installation de pompes à chaleur, affiche sur ses véhicules le logo du label Plus que pro, attestant du professionnalisme de son entreprise.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Sébastien Goujon est dirigeant du label Plus que pro dans le Morbihan. Installé en licence de marque depuis mars 2023, il développe ce label auprès des entreprises de l’habitat et des services. « **Le label Plus que pro consiste à référencer des entreprises qui ont à cœur de proposer à leurs clients des prestations de qualité**, explique Sébastien Goujon. **Il est basé sur un cahier des charges sélectif. N’entre pas qui veut.** » Ce label existe depuis 2014. Fondé sur les avis des clients, il permet aux entreprises de mieux communiquer sur leurs savoir-faire, et aux consommateurs d’être sûrs d’avoir un prestataire de qualité.

Sébastien Goujon a travaillé pendant plus de 25 ans dans la relation client. « **Rendre une entreprise plus visible et attester de son expertise auprès des clients, c’est mon objectif**, assure le gérant. **Aujourd’hui, près de neuf internautes français sur dix consultent les avis clients avant de choisir un prestataire sur internet.** » C’est pourquoi, pour le dirigeant, il est « **important de certifier que ce sont de vrais avis qui influent leur décision. Le label est là pour en attester la réalité.** »

Contact : Sébastien Goujon, tél. 07 86 62 81 15 ; sebastien.goujon@plus-que-pro.fr